



Heures de travail donné qui sont aujourd'hui a rattraper

Par **aurelie951**, le **19/04/2008** à **22:04**

bonjour,

je voulez vous poser une kestion et ci kelkun pourrai me rep ce serait bien.

Voila en faite il y a deux semaines mon patron est parti a un congrès l'entreprise etant fermé je suis allé kan meme travaillé sa femme etant employén kom moi ma dit de partir à 3h30 au lieu de 5h car il n'y avait plus de boulot.

Jeudi dernier elle m'annonce kil va falloir ke je recupere ces 1h30 alors kel ne me l'avai pa di ke ce serait a rattraper le mercredi ki arrive mais le pb c ke g un rdv important et elle n'a pas voulu caler.

Alors je voulais vous demander esk je suis obligé de recuperer ces 1h30 ou alors elle ne me les payent pas je m'en fiche.

Et lorsque mon patron n'est pas la et ke l'entreprise est fermé suis-je tenu d'aller au travail ou alors puis-je prendre des congés.

Je vous remerci par avance.